



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 mars 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2009-345

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 18 ET 25 FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 18 et 25 février 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2009-346

SOUSSION 2009 SP 020 - SERVICES PROFESSIONNELS - INVENTAIRE DES MILIEUX HUMIDES ET DES COURS D'EAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tecsuit inc., 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 204, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la fourniture de services professionnels en environnement afin de réaliser un inventaire et une cartographie de l'ensemble des milieux humides et des cours d'eau présents sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 220 106,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 février 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61100-419-70889	210 356,25 \$	Service de l'urbanisme et du développement durable - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	9 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-347

SOUSSION 2008 SP 126 - EXCAVATION LOISELLE & FRÈRES INC. - DÉPÔT DE NEIGES USÉES SUR LE BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - 1 501 328,70 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Excavation Loisel & Frères inc., 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1 pour les travaux d'aménagement d'un site d'élimination des neiges usées au 684, boulevard Saint-René Est, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission au montant total approximatif de 1 501 328,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30275-005-70895	1 033 000,00 \$	Aménagement de dépôts à neige - Boulevard Saint-René
06-30275-005-70896	401 824,66 \$	Aménagement de dépôts à neige - Boulevard Saint-René
04-13493	66 504,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30275-006	401 824,66 \$		Aménagement de dépôts à neige - Amendement numéro 1
06-30275-005		401 824,66 \$	Aménagement de dépôts à neige - Boulevard Saint-René

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-348

SOUSSION 2008 SP 244 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX POUR DIVERS PARCS - 281 357,02 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES, DE VAL-TÉTREAU, DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - ALAIN RIEL, ALAIN PILON, CLAUDE MILLETTE ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 9 décembre 2008, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003, et conformes, à savoir :

Parcs Prospérine et du Gabbro :

Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 96 981,64 \$, incluant les taxes.

Parcs du Cheval-Blanc et du Dôme :

ABC Récréation ltée, 3581, rue d'Argenteuil, Terrebonne, Québec, J6Y 1V3, au montant total de 73 978,38 \$, incluant les taxes.

Parc des Trembles :

Les Industries Simexco inc., 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, au montant total de 88 019,93 \$, incluant les taxes.

Parc Décosse :

Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 22 377,07 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30445-011-70897	39 030,37 \$	Aménagement de parcs - Parc Prospérine
06-30445-010-70899	84 120,93 \$	Aménagement de parcs - Parc des Trembles
06-30445-006-70900	21 385,84 \$	Aménagement de parcs - Parc Décosse
06-30445-009-70901	44 905,04 \$	Aménagement de parcs - Parc du Gabbro
06-30445-008-70902	33 161,29 \$	Aménagement de parcs - Parc du Dôme
06-30445-002-70903	37 540,09 \$	Aménagement de parcs - Parc du Cheval-Blanc
02-71483-692-70898	8 750,25 \$	Aménagement - Équipement non capitalisable - District électoral de Deschênes - Alain Riel
04-13493	12 463,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30445-005	14 675,90 \$		Aménagement de parcs - Parc Saint-Bernardin
06-30445-008		14 675,90 \$	Aménagement de parcs - Parc du Dôme

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-349

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE LA FIRME TECSULT ET LE RETRAIT DE LA PORTION SURVEILLANCE DU MANDAT RELATIF AU PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - RUES DE LORIMIER ET SAINT-JEAN-BOSCO - PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2003-1105 en date du 9 juillet 2003, le comité exécutif a octroyé un mandat de services professionnels à la firme Tecsalt pour effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de réfection des infrastructures des Rues De Lorimier et Saint-Jean-Bosco, phase 1;

CONSIDÉRANT QUE la position de l'exutoire pluvial vers le ruisseau des Fées a été modifiée à deux reprises pour satisfaire les exigences de la Commission de la capitale nationale et du ministère des Pêches et Océans;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis, en incluant le concept, ont été modifiés par le consultant à la demande de la Ville afin d'obtenir les approbations des organismes approuvateurs;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie recommande un ajustement du contrat initial d'un montant de 16 028,25 \$, incluant les taxes, du mandat de la firme Tecsalt, de même que le retrait de la portion surveillance de ce même mandat;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement permettra de compléter les plans et devis et autres documents de soumission en prévision de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'ajustement du contrat au montant de 16 028,25 \$, incluant les taxes, à la firme Tecsalt pour les modifications requises aux plans et devis et autres documents d'appel d'offres découlant des exigences de la Commission de la capitale nationale et du ministère des Pêches et Océans à l'égard de la position de l'exutoire pluvial vers le ruisseau des Fées;
- autorise le retrait de la portion surveillance du mandat de la firme Tecsalt dans le cadre du projet de réfection des services municipaux des rues De Lorimier et Saint-Jean-Bosco, phase 1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30120-002-70904	15 318,25 \$	Honoraires professionnels - Divers projets - Réfection d'égout
04-13493	710,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-350

SOUSSION 2009 SP 018 - LES ENTREPRISES GASPARD INC. - PROGRAMME DE PROTECTION CATHODIQUE 2009 - 449 806,88 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Gaspard inc., 250-A, boulevard Samson, Laval, Québec, H7X 2Y9 pour les travaux de protection cathodique des conduites d'aqueduc à divers endroits sur le territoire de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 449 806,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30441-018	35 000,38 \$	Amélioration du réseau d'égout et d'aqueduc - Anode protection cathodique d'aqueduc
06-30614-014	394 881,50 \$	Divers travaux - Réseaux d'égout et d'aqueduc
04-13493	19 925,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-351

SOUSSION 2009 SI 019 - REBUTS DÉBARRAS QUÉBEC - NETTOYAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AUX ABORDS DES RÉCIPIENTS SITUÉS AUX CASERNES D'INCENDIE - 41 329,28 \$ - CONTRAT DE DEUX ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Rebutts Débarras Québec, 310, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M2 pour le nettoyage des matières résiduelles aux abords des récipients situés aux 11 casernes d'incendie, au prix unitaire par intervention de 36,12 \$, incluant les taxes, soit un montant annuel de 20 660,64 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 janvier 2009, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an avec la possibilité de la prolonger pour une période additionnelle d'une année.

Si le contrat est renouvelé, le prix soumis sera indexé au 1^{er} février 2010, selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45112-449-70888	18 226,56 \$	Déchets - Transbordement, transport et enfouissement - Autres collectes
04-13493	844,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-352

SOUSSION 2008 SP 243 - DLS CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DE LA DALLE ET DES CONDUITS DE RÉFRIGÉRATION - ARÉNA FRANK-ROBINSON - 731 812,65 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 406, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9Y 1M5 pour les travaux de réfection de la dalle de béton, la fourniture et l'installation de nouveaux conduits pour réfrigérant secondaire, de nouvelles bandes, incluant les baies vitrées, et d'un nouveau système de déshumidification à l'aréna Frank-Robinson pour un montant total de 731 812,65 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30602-001-70890	599 999,99 \$	Réfrigération - Aréna Frank-Robinson - Travaux de réfrigération
11-70027-004-70891	8 194,65 \$	Réfrigération dans les arénas - Réfrigération - Aréna Frank-Robinson
18-80004-003-70892	91 201,06 \$	Réfrigération dans les arénas - Refroidisseur - Aréna Frank-Robinson
04-13493	32 416,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-353

SOUSSION 2009 SP 242 - BEAUDOIN 3990591 CANADA INC. - RÉFECTION DE LA DALLE ET DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - CENTRE SPORTIF ROBERT-ROCHON - 1 770 300 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Beaudoin 3990591 Canada inc., 600, rue de Vernon, bureau 200, Gatineau, Québec, J9J 3K5 pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système de réfrigération avec dalle de béton et d'un nouveau système de déshumidification au centre sportif Robert-Rochon au montant total de 1 770 300 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30601-001-70893	1 585 000,00 \$	Réfrigération - Centre Robert-Rochon - Travaux de réfrigération
11-80003-002-70894	106 881,39 \$	Travaux correctifs - Bâtiments - Aréna Robert-Rochon
04-13493	78 418,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-354

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-05 - 868 599,93 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-05 d'un montant de 868 599,93 \$ pour la période du 29 janvier au 4 février 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-355

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-06 - 686 031,89 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-06 d'un montant de 686 031,89 \$ pour la période du 8 au 14 février 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-356

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-07 - 423 635,55 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 d'un montant de 423 635,55 \$ pour la période du 15 au 21 février 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-357

SOUSSION 2008 SP 062 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE TROIS CAMIONS AVEC BOÎTE DE SERVICE - 221 482,22 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de camions neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 20 janvier 2009, à savoir :

ANNEXES A ET C

Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4 pour la fourniture des camions mentionnés aux annexes A et C au montant total de 132 465,60 \$, incluant les taxes, et toutes les options, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'annexe A et la plus basse soumission conforme reçue pour l'annexe C.

ANNEXE B

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P W1 pour la fourniture du camion mentionné à l'annexe B au montant total de 89 016,62 \$, incluant les taxes, et toutes les options, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30390-009-70906	85 073,47 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Fourgon - Égout
06-30446-012-70907	62 914,86 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - 3 fourgons - Édifices
06-30446-015-70908	63 682,94 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Fourgon 1 tonne - Édifice
04-13493	9 810,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-358

SOUSSION 2009 SP 034 - HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE - LOCATION DE 16 NIVELEUSES ET DE 5 CHARGEUSES SUR ROUES SANS OPÉRATEUR - 4 357 832,80 \$ - CONTRAT DE 5 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement Ltée, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la location de 16 niveleuses et de 5 chargeuses sur roues sans opérateur, incluant les options 1.2, soit un chasse-neige avant réversible sur 6 niveleuses et une deuxième aile de bordage pour trois autres, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les périodes de location seront les suivantes :

- du 15 novembre 2009 au 15 mars 2010
- du 15 novembre 2010 au 15 mars 2011
- du 15 novembre 2011 au 15 mars 2012
- du 15 novembre 2012 au 15 mars 2013
- du 15 novembre 2013 au 15 mars 2014

Deux autres options sont également retenues pour chacune des années du contrat, à savoir :

- livraison des équipements dès le 1^{er} novembre et prolongation jusqu'au 15 avril, au taux horaire indiqué au devis, soit 70 \$, excluant les taxes, pour chaque heure d'utilisation;
- ajout d'une niveleuse supplémentaire qui sera à la disposition de la Ville selon ses besoins et stationnée à la succursale de Gatineau de la firme Hewitt. Le coût d'utilisation de cette niveleuse sera de 70 \$ de l'heure, excluant les taxes.

Les tarifs horaires pour les heures excédentaires aux heures allouées, soit 600 heures par unité, seront de 70 \$, excluant les taxes, pour les niveleuses et les chargeuses.

Le contrat sera d'une période de quatre mois annuellement pour les cinq prochaines années avec une possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Les prix mensuels, excluant les taxes, soumis par unité pour chacune des années, demeureront en vigueur jusqu'à la fin de la période de location, à savoir :

<u>Équipements</u>	<u>Année 2009-2010</u>	<u>Année 2010-2011</u>	<u>Année 2011-2012</u>	<u>Année 2012-2013</u>	<u>Année 2013-2014</u>
Niveleuses avec une aile (7)	8 870 \$	8 870 \$	8 870 \$	9 050 \$	9 230 \$
Niveleuses avec deux ailes (3)	9 370 \$	9 370 \$	9 370 \$	9 550 \$	9 730 \$
Niveleuses avec chasse-neige avant réversible (6)	9 370 \$	9 370 \$	9 370 \$	9 550 \$	9 730 \$
Chargeuses sur roues (5)	8 870 \$	8 870 \$	8 870 \$	9 050 \$	9 230 \$

Les fonds à cette fin pour l'année 2009 au montant total de 215 331,64 \$, incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516	205 793,14 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme de machinerie
04-13493	9 538,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2010 à 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-359

UTILISATION DES LOCAUX ET DES GYMNASES DU COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE POUR LES ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE MASCULINE DE VOLLEYBALL CANADA - 30 AVRIL AU 18 SEPTEMBRE 2009 - 17 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau sera l'hôte officiel de l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée à héberger les activités de l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada au sein du centre sportif à venir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau met tout en œuvre pour fournir à l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada, des infrastructures de qualité avec des équipements adaptés;

CONSIDÉRANT QUE le centre sportif sera en mesure d'accueillir l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada au mois de septembre seulement;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada déménage ses activités de Winnipeg à Gatineau à la fin du mois d'avril;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire doit héberger l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada pour une période de transition de quatre mois;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a conclu une entente avec le Collège Saint-Alexandre pour héberger les activités de l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada, le temps que le centre sportif soit en mesure d'héberger les activités de l'équipe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser un montant de 17 000 \$ au Collège Saint-Alexandre pour couvrir les frais liés à l'utilisation des locaux et des gymnases pour les activités d'entraînement de l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada pour la période du 30 avril au 18 septembre 2009.

Le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire est autorisé à signer la lettre d'entente avec le Collège Saint-Alexandre à cet effet.

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque au nom du Collège Saint-Alexandre, 2425, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-511	16 246,95 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces
04-13493	753,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-360

SOUSSION 2009 SI 079 - ARGUS MAZDA - LOCATION DE DEUX VÉHICULES - SERVICE DE POLICE - 35 758,80 \$ - CONTRAT DE 36 MOIS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Argus Mazda, 961, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1W8 pour la location de deux véhicules pour une durée de 36 mois, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 février 2009, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque à la firme Argus Mazda au montant de 993,30 \$ représentant le versement initial pour les deux véhicules.

Le trésorier est également autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2010, 2011 et 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21200-515-70905	8 543,70 \$	Enquêtes criminelles - Location - Machinerie et véhicules
04-13493	396,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-361

AUTORISER DEUX MEMBRES CITOYENS DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE À PARTICIPER AU SÉMINAIRE INTERSECTION 2009 OFFERT PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LES 28 ET 29 AVRIL 2009 À QUÉBEC**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame Michèle Quenneville et monsieur Georges Samné, membres citoyens de la Commission de la sécurité publique à participer au Séminaire Intersection offert par le ministère de la Sécurité publique du Québec les 28 et 29 avril 2009 au Château Laurier de Québec.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 170 \$ à l'ordre de Séminaire Intersection 2009, à l'attention du Service de police de Québec, 1130, route de l'Église, C.P. 10218, Québec, Québec, G1V 4E1.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses de madame Michèle Quenneville et de monsieur Georges Samné sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-23300-311	955,70 \$	Commission de la sécurité publique - Congrès et colloques
04-13493	44,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-362

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - 9 049,87 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - 387 155,81 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 7 837,80 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 53 - 2 577,00 \$ ET NUMÉRO 4 - 668 389,26 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 7 et les listes des embauches numéros 53 et 4 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	9 049,87 \$	16 au 20 février 2009
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	387 155,81 \$	16 au 20 février 2009
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	7 837,80 \$	16 au 20 février 2009
Liste des embauches numéro 53	Embauche de personnel temporaire	2 577,00 \$	26 janvier au 13 février 2009
Liste des embauches numéro 4	Embauche de personnel temporaire	668 389,26 \$	26 janvier au 13 février 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-363

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-07 POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 FÉVRIER 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-07 d'un montant de 402 964,42 \$ pour la période du 19 au 25 février 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-364

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - 19 688,53 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 327 796,96 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 6 836,06 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 5 - 524 351,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 8 et la liste des embauches numéro 5 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	19 688,53 \$	23 au 27 février 2009
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	327 796,96 \$	23 au 27 février 2009
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	6 836,06 \$	23 au 27 février 2009
Liste des embauches numéro 5	Embauche de personnel temporaire	524 351,75 \$	16 au 20 février 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-365

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 79-5-2009 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU À CERTAINS FONCTIONNAIRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires.

Adoptée

CE-2009-366

SUBVENTION DE 2 500 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB NOTRE-DAME DU ST-ROSAIRE, CONSEIL 12112 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Notre-Dame du St-Rosaire, Conseil 12112, à l'attention de monsieur Michel Myre, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour l'organisation d'activités prévues en 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11411-972	2 500 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009 .

Adoptée

CE-2009-367

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - 30 HEURES VÉLO NICOLAS-GATINEAU - 4 ET 5 JUIN 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de madame Joanie Loiseau, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le 30 heures vélo Nicolas-Gatineau qui aura lieu les 4 et 5 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11413-972	500 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-368

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB CIVITAN D'AYLMER - ACTIVITÉS 2009 -
DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer, à l'attention de monsieur Ken LeBlanc, 1055, chemin d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5V2, à titre de subvention pour leurs activités en 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11401-972	1 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-369

**SUBVENTION DE 550 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN
PLAQUES - SECTION DE L'OUTAOUAIS - MARCHE DE L'ESPOIR - 26 AVRIL
2009 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Section de l'Outaouais, à l'attention de madame Lilianne Langevin, 165, boulevard Mont-Bleu, unité 218, Gatineau, Québec, J8Z 1K6, à titre de subvention pour la marche de l'espoir qui aura lieu le 26 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11406-972	150 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-370

SUBVENTION DE 700 \$ - FADOQ - 21^e ÉDITION DE LA MARCHÉ VIACTIVE EN OUTAOUAIS - 6 MAI 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de la FADOQ - Comité régional Viactive, à l'attention de madame Karima Djellouli, conseillère Viactive, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec J8Y 6T3, à titre de subvention pour la 21^e édition de la Marche Viactive en Outaouais qui aura lieu le 6 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subvention
02-11406-972	200 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-371

SUBVENTION DE 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB ST-JEAN-BOSCO, CONSEIL 12189 - SOIRÉE DU GRAND CHEVALIER - 25 AVRIL 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb St-Jean-Bosco, conseil 12189, à l'attention de monsieur Roger Ménard, Grand Chevalier, 24, rue Booth, Gatineau, Québec, J8Y 3G8, à titre de subvention pour l'organisation de la soirée du grand chevalier qui aura lieu le 25 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11405-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11408-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-372

SUBVENTION DE 500 \$ - L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais, à l'attention de madame Hélène Desgranges, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, à titre de subvention pour la rénovation d'une rampe adaptée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	500 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-373

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MASSON-ANGERS - SPECTACLE ANNUEL - 29 MARS 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique de Masson-Angers, à l'attention de madame Anne Charrette, C.P. 2534, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour l'organisation de leur spectacle annuel qui aura lieu le 29 mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-374

SUBVENTION DE 450 \$ - FONDATION LANI - SPECTACLE « LA VIE : UN PEU, BEAUCOUP, PASSIONNÉMENT » - AVRIL 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Fondation Lani, 17, rue des Fées, Gatineau, Québec, J9A 3M9, à titre de subvention pour le spectacle « La vie : un peu, beaucoup, passionnément » qui aura lieu en avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	75 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-375

SUBVENTION DE 400 \$ - LES DRAGONS ROUGES OUTAOUAIS - CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE BOCCIA - 6 ET 7 JUIN 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre des Dragons Rouges Outaouais, à l'attention de madame Carole Grenier, 141, rue des Montagnais, Gatineau, Québec, J9J 2M7, à titre de subvention pour le Championnat provincial de boccia qui aura lieu les 6 et 7 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-376

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC - QUILLETHON - 29 MARS 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'A.R.E.Q. 07 secteur Hull-Aylmer, à l'attention de madame Thérèse Viau, 76B, rue Isidore-Ostiguy, Gatineau, Québec, J8X 3B9, à titre de subvention pour l'organisation d'un quillethon au profit de la Fondation Laure-Gaudreault qui aura lieu le 29 mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire – Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-377

**SUBVENTION DE 375 \$ - ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS INC. -
DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU, DE L'ORÉE-DU-PARC ET DU
VERSANT - ALAIN PILON, CLAUDE MILLETTE ET JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre d'Entraide familiale de l'Outaouais, à l'attention de madame Diane Tremblay, directrice générale, 310-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L1, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 16 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11412-972	75 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-378

**SUBVENTION DE 100 \$ - QUILLETHON BÉNÉFICE - PARTAGE TIERS-MONDE -
CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Partage Tiers-monde, à l'attention de monsieur Jacques Courcy, trésorier, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C5, dans le cadre de leur quillethon bénéfice annuel qui se tiendra le 15 mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-379

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANT(E)S DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (AGE-UQO) - PROJET « LES COLLÉGIENS S'AFFIRMENT » - 27 AU 31 MAI 2009 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE HULL - CLAUDE MILLETTE ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association générale des étudiant(e)s de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO), à l'attention de monsieur Patrick Robert-Meunier, président, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour le projet « Les Collégiens s'affirment ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-380

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS DENIS TASSÉ ET CLAUDE MILLETTE - GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DE L'OUTAOUAIS - 4 AVRIL 2009 - 280 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé et Claude Millette à participer au gala des Grands Prix du tourisme de l'Outaouais le 4 avril 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 280 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	133,80 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11410-972	133,80 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
04-13493	12,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-381

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS CLAUDE MILLETTE, YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL AU SÉMINAIRE INTERSECTION 2009 À QUÉBEC - 28 ET 29 AVRIL 2009 - 3 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Claude Millette, Yvon Boucher et Luc Montreuil à participer au séminaire Intersection 2009 qui se tiendra à Québec les 28 et 29 avril 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 255 \$ à l'ordre de Séminaire Intersection 2009, Service de police de Québec, 1130, route de l'Église, C. P. 10218, Québec, Québec, G1V 4E1 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 3 000 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-31933	1 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30024	1 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30025	1 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-382

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE MILLETE À UN DÉJEUNER BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES - 4 AVRIL 2009 - 25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Claude Millette à participer à un déjeuner bénéfique organisé par l'Association québécoise pour l'avancement des Nations unies (AQUANU Outaouais) qui aura lieu le 4 avril 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations unies en Outaouais, à l'attention de madame Danielle Massicotte, 473, rue de Cannes, appartement 304, Gatineau, Québec, J8V 4E6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	25 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-383

SUBVENTION DE 800 \$ - SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - FÊTE DE LA FEMME - 13 MARS 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de Solidarité Gatineau-Ouest, à l'attention de madame Claudette Boivin, directrice, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour la Fête de la Femme qui aura lieu le 13 mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11416-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-384

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME VÉRONIQUE BOULANGER AU POSTE D'AGENTE, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e), Surveillance des territoires au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Véronique Boulanger au poste d'agente, Surveillance des territoires au Service de police.

Madame Véronique Boulanger est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agente temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Véronique Boulanger est le 17 octobre 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Véronique Boulanger sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-385

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD BEAULNE AU POSTE D'OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ, RÉTROCAVEUSE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur spécialisé, Rétrocaveuse au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-018 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Richard Beaulne au poste d'opérateur spécialisé, Rétrocaveuse au Service des travaux publics.

Monsieur Richard Beaulne est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Richard Beaulne sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-386

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MESSIEURS ÉTIENNE AUDET ET CHRISTIAN GINN AUX POSTES DE PRÉPOSÉS AUX COMMUNICATIONS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes de préposé(e)s aux communications au Service de police (postes numéros POL-BLC-071 et POL-BLC-072 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de messieurs Étienne Audet et Christian Ginn aux postes de préposés aux communications au Service de police.

Étant donné que monsieur Étienne Audet occupe ces fonctions depuis 2007 et que monsieur Christian Ginn occupe ces fonctions depuis 2006, la permanence à ces postes leur sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de monsieur Étienne Audet est établi à la classe 6, échelon 2 et celui de monsieur Christian Ginn est établi à la classe 6, échelon 3 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d’urgence 9-1-1 - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-387

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR RENÉ DESJARDINS AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien(ne)-soudeur(euse) au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-264 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur René Desjardins au poste de mécanicien-soudeur au Service des travaux publics.

Monsieur René Desjardins est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur René Desjardins sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Ateliers mécaniques - Général – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-388

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANNE THÉBERGE AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Anne Théberge au poste de secrétaire de direction au Service des travaux publics.

Le salaire de madame Anne Théberge sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Anne Théberge est assujétiée à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conditionnellement à la permanence de madame Joanne Charron prévue le 12 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-112 – Administration - Service des travaux publics – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-389

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CINDY GRENIER AU POSTE DE SERGENTE-DÉTECTIVE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE ET ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR EUGEN RAZVAN NEGRU AU POSTE D'AGENT, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent(e)-détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police (poste numéro POL-POL-308 au plan d'effectifs des policiers et policières) et le poste d'agent(e), Surveillance des territoires du Service de police (poste numéro POL-POL-240 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Cindy Grenier au poste de sergente-détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police et l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Eugen Razvan Negru au poste d'agent, Surveillance des territoires au Service de police.

Madame Cindy Grenier est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergente-détective a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Eugen Razvan Negru est assujetti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Cindy Grenier et de monsieur Eugen Razvan Negru est le 1^{er} février 2009 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Cindy Grenier sera celui de la classe SD de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau et le salaire de monsieur Eugen Razvan Negru sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ces postes leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes criminelles – Rémunération régulière – Policiers et 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-390

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PISCINES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour le salaire d'un préposé à l'entretien des piscines dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire d'un préposé à l'entretien de piscines au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs, et ce, jusqu'au 31 décembre 2009.

Le salaire du préposé à l'entretien des piscines sera celui de la classe 1 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71314-138 – Programme – complexe aquatique Lucien-Houle – Occasionnels, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-391

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN RACINE AU POSTE DE RESPONSABLE DES PARCS ET ESPACES VERTS, VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté, par sa résolution numéro CM-2008-1105 en date du 28 octobre 2008, la création du poste cadre de responsable des parcs et espaces verts, Voirie au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-070 au plan d'effectifs des cadres), et que le poste est demeuré vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Martin Racine au poste de responsable des parcs et espaces verts, Voirie au Service des travaux publics.

Monsieur Martin Racine sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Martin Racine est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Monsieur Martin Racine bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2009.

Le salaire de monsieur Martin Racine est établi à la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 - Administration opérations des travaux publics - Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-392

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LOUISE PHILIPPE AU POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE - SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire juridique au Service des affaires juridiques des Services juridiques, (poste numéro SAJ-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Louise Philippe au poste de secrétaire juridique au Service des affaires juridiques des Services juridiques.

Le salaire de madame Louise Philippe sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Louise Philippe est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Service des affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-393

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN DESFOSSÉS AU POSTE DE JOURNALIER II - CIRCULATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier II - Circulation au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-149 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Gaétan Desfossés au poste de journalier II - Circulation au Service des travaux publics.

Monsieur Gaétan Desfossés est assujetti à une période d'essai de 30 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Gaétan Desfossés sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31520-114 – Transport routier – Signalisation – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-394

RETRAITE DE MESSIEURS JEAN-CLAUDE BARBE, MICHEL PHILION, MICHEL LE BEL ET MARIO LEBEAU - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Jean-Claude Barbe, Michel Philion, Michel Le Bel et Mario Lebeau ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Jean-Claude Barbe, Chargé d'équipe	Service des travaux publics	33 ans et 2 mois	1 ^{er} mars 2009
Michel Philion, chef de division, Infrastructures, plateaux et équipements	Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire – Module de la culture et des loisirs	32 ans et 4 mois	1 ^{er} avril 2009
Michel Le Bel, agent B	Service de police	33 ans et 5 mois	1 ^{er} mai 2009
Mario Lebeau, contremaître de jour	Service des travaux publics	31 ans et 11 mois	1 ^{er} juin 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Jean-Claude Barbe, Michel Philion, Michel Le Bel et Mario Lebeau leurs plus sincères remerciements pour leurs années de services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-395

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MICHEL PHILION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, AQUATIQUE ET CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Philion nous a informé qu'il prendra sa retraite le 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Philion est affecté au dossier du centre sportif et a participé à toutes les étapes depuis le début du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Michel Philion à titre de chef de division, Aquatique et centre sportif au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-115 – Complexe sportif – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-396

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MICHEL MORISSETTE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Morissette bénéficie d'une retraite depuis mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire regroupe maintenant sous une même division toutes les opérations et infrastructures aquatiques à la Ville en plus du futur centre sportif, incluant l'entretien ménager et la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Morissette occupait les mêmes fonctions à la Ville avant son départ et qu'il maîtrise tous les aspects du travail à effectuer;

CONSIDÉRANT la difficulté de recrutement dans ce domaine d'expertise :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Michel Morissette à titre de contremaître au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 16 mars 2009 au 3 septembre 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-115 – Complexe sportif – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-397

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME FELICIA LOREDANA MOLDOVAN AU POSTE D'ANALYSTE FINANCIER - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'analyste financier à la Division de la planification financière du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-042 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Felicia Loredana Moldovan au poste d'analyste financier à la Division de la planification financière du Service des finances.

Le salaire de madame Felicia Loredana Moldovan sera celui de la classe 9, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Felicia Loredana Moldovan est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-398

SUSPENSION DES PERMIS D'ALCOOL POUR LA COMPAGNIE 3735923 CANADA INC. FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM ET RAISON SOCIALE DE « BOÎTE À CHANSON DES JARDINS » - 444, BOULEVARD DE L'HÔPITAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-841 adoptée le 21 mai 2008, autorisait les procureurs de la Ville de Gatineau à déposer pour des motifs apparents devant la Régie des alcools, des courses et des jeux, une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool de la titulaire;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'audition de la requête en suspension ou révocation du 13 février 2009 à Montréal, les parties en sont venues à une proposition de règlement qui est la suivante :

- suspension des permis d'alcool suivants de l'établissement pour une période de 60 jours :
 - de bar avec autorisation de danse et spectacles sans nudité au premier étage de l'immeuble situé au 444, boulevard de l'Hôpital, avec une capacité maximale de 528 personnes;
 - de bar sur terrasse de l'immeuble situé au 444, boulevard de l'Hôpital, avec une capacité maximale de 53 personnes;
- fermeture de l'établissement à 2 h 00 a.m. pour une période de 12 mois, suite à cette suspension.

CONSIDÉRANT QUE la titulaire s'engage à signer un engagement volontaire l'obligeant à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le contrôle, la paix et le bon ordre dans son établissement, ses dépendances (notamment les stationnements utilisés par ses clients) et le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est dans le meilleur intérêt de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de règlement ci-dessus énoncée et autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou leur mandataire à signer tout document donnant suite à la proposition.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2009.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif